

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16 et 17 juin 2014**

**2014 DASCO 1038** Montage, démontage, entretien/réparation courant, stockage, transport des tentes DASCO et location de tentes, pour les espaces de plein air - Marché de fournitures - Modalités de passation.

**Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant Code des Marchés Publics du 1<sup>er</sup> août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet au Conseil de Paris le lancement d'un Appel d'Offres relatif au montage, démontage, entretien/réparation courant, stockage, transport des matériels DASCO et location de matériels, avec les prestations associées, dans le cadre des espaces nature et de découverte et lui demande l'autorisation de signer les marchés pour une durée de 24 mois renouvelables 1 fois ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs au montage, démontage, entretien/réparation courant, stockage, transport des tentes DASCO et location de tentes, avec les prestations associées, dans le cadre des espaces de plein air.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le règlement de la consultation et le cahier des clauses particulières s'y rapportant, joints à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les marchés résultant de la procédure de consultation dont les seuils sont les suivants :

Lot 1 :

Montage, démontage, entretien/réparation courant, stockage, transport des tentes DASCO et location de tentes, avec les prestations associées, des centres de loisirs d'été de la Ville de Paris pour la 1<sup>ère</sup> zone

géographique (Bois de Vincennes, Ferrières, Annet, Choisy nautique, Choisy nature, et La Courneuve) constituée par 13 espaces au total.

Mini : 240.000 euros HT / Maxi : 720.000 euros HT pour une période de 24 mois

Lot 2 :

Montage, démontage, entretien/réparation courant, stockage, transport des tentes DASCO et location de tentes, avec les prestations associées, des centres de loisirs d'été de la Ville de Paris pour la 2ème zone géographique (Bois de Boulogne, La Celle St Cloud – Bechevet et Coye la Forêt) constituée par 11 espaces au total.

Mini : 240.000 euros HT / Maxi : 720.000 euros HT pour une période de 24 mois

Article 4 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du Code des Marchés Publics, et dans le cas où ces marchés ne font l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont inappropriées au sens de l'article 35-II-3, ou encore si les offres sont irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics et dans l'hypothèse où la Commission d'Appel d'Offres décide qu'il soit procédé à un marché négocié, Mme la Maire de Paris est autorisée à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 5 : Sont approuvées les dépenses résultant de ces marchés, inscrites au budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercice 2014 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement, au chapitre 011, rubrique 421, nature 61 558.